



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE DIX-HUIT

L'An Deux mille Dix Huit et le lundi vingt-huit mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire
Présents :

Messieurs **KHOURY** Alain, **GAUTIER** René, **GIARD** Jean-Claude, **LABEAUT** Gilles et
Mesdames **BOUQUETY** Isabelle, **LOPEZ** Anabelle, **MONNERAT** Cathy, **PAILLANCE**
Chantal, **PLESEL-LION** Peggy

Absents:

Monsieur **CHARENTREUIL** Daniel
Monsieur **DOS SANTOS** Carlos
Monsieur **MORLET** Thomas

Monsieur **GIARD** Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

- Retrait délibération n° 037/2017 (prime de service)
- Eco-mobilité : adhésion aux dispositifs « rézopouce » et « VAELD »
Location en Longue Durée de Vélo à Assistance Electrique
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux délibérations

- Adhésion au service du CIG « Médiation Préalable Obligatoire
- Délégation signature pour le Pacte Civil de Solidarité

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte l'ajout de deux délibérations



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



ANNULATION DELIBERATION 037/2017 REGIME INDEMNITAIRE

Le maire expose au Conseil Municipal la lettre d'observation émise par la Préfecture en date du 15 janvier 2018, au terme de laquelle, il nous a été demandé d'abroger la délibération N° 037/2017 du 16 novembre 2017, la prime instaurée ne rentrant pas dans le cadre du RIFSEEP. Monsieur le Maire propose d'abroger la délibération n° 037/2017 du 16 novembre 2017 instaurant une prime de service aux agents techniques. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abroger la délibération n° 037/2017 du 16 novembre 2017

VAELD : Location en Longue durée de Vélos à Assistance électrique

Le syndicat des transports d'Ile de France a décidé de lancer un service public de location de bicyclettes à assistance électrique sur le territoire de l'Ile de France. Le service prendra la forme d'une concession de service public.

Si Courson Monteloup veut participer à ce dispositif une délibération doit être prise par le Conseil municipal

La municipalité pourrait ainsi se doter de plusieurs vélos à assistance électrique et les proposer à la location longue durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif VAELD

ADHESION SERVICES CIG MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Monsieur le Maire expose la proposition du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France : afin de limiter les recours à des voies exclusivement juridictionnelles, la loi a permis aux employeurs publics de privilégier la solution d'une médiation dans certains contentieux de la fonction publique. La médiation obligatoire vise à parvenir à une solution amiable entre les parties, les agents et les employeurs grâce à l'intervention d'un tiers neutre. Pour bénéficier de cette mission, les collectivités intéressées doivent obligatoirement délibérer et signer une convention d'adhésion avant le 31 août 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service proposé par le CIG « Médiation Préalable Obligatoire », et autorise le Maire à signer tous documents s'y afférant



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



SIGNATURES
PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

Monsieur le Maire expose qu'afin de faciliter et de proposer un service continu aux administrés, la délégation de signature, concernant en particulier, le Pacte Civil de Solidarité doit être mise en place. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la signature pour les Pacte Civil de solidarité à :

Madame BOUQUETY Isabelle, 1ère adjointe et à Madame AMICE Isabelle, Agent administratif titulaire

QUESTIONS DIVERSES

ÉCO-MOBILITÉ :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la possibilité de participer à deux projets qui vont se mettre en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Limours :

- **Adhésion au dispositif Rézopouce :**

Ce dispositif, encours de mise en place sur la Communauté de Communes du Pays de Limours, consiste à se faire connaître en tant que conducteur pour prendre en charge des autostoppeurs. Les arrêts seront marqués par un panneau (comme un arrêt de bus), les conducteurs et auto stoppeurs devront s'inscrire en mairie, l'autostoppeur recevra un kit mobilité, et le conducteur un macaron à apposer sur son véhicule pour qu'il soit identifiable

- **LIAISONS DOUCES :**

Monsieur le Maire expose qu'il a relancé le projet des liaisons douces entre Courson Monteloup et la gare autoroutière de Briis Sous Forges, programmé par le schéma directeur du département de l'Essonne.

Les pistes cyclables ainsi créées permettraient un autre moyen de locomotion pour se déplacer et ainsi réduire le nombre de véhicules qui circulent sur la RD 152.

RGDP

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données est un nouveau règlement européen qui encadre les règles de protection des données personnelles. Il fixe de nouveaux droits pour les personnes physiques dont les données sont collectées et de nouvelles obligations pour les responsables de leur traitement (essentiellement des administrations et des entreprises).

Cette nouvelle réglementation vise à mieux adapter le droit des personnes à l'évolution numérique, et notamment au développement du « big data », du e-commerce, des objets connectés... qui reposent en grande partie sur la collecte et le traitement des données personnelles.



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📧 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



L'article 37 du RGPD prévoit l'obligation de nommer un délégué à la protection des données, appelé DPO : « Data Protection Officer ». Il est principalement chargé du bon respect, par l'organisme pour lequel il travaille, de la réglementation applicable à la protection des données.

Le responsable, qui ne peut être ni le maire ni la secrétaire de mairie, sera prochainement désigné.

Fin de séance 22h30